

AMAP de Strasbourg Vosges
Association de droit local
Maison des associations
1a, Place des Orphelins
67 000 Strasbourg

Formulaire d'adhésion 2018-2019

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél fixe :

Tél portable :

Adresse

électronique :@.....

Première adhésion

Ré-adhésion

Adhère à l'association AMAP de Strasbourg Vosges pour l'année 2018-2019 et règle la cotisation annuelle d'un montant de 10 euros.

En tant qu'adhérent de l'association, je pourrai souscrire un contrat d'engagement auprès d'un ou plusieurs des producteurs :

- EARL Jardins de Breitenheim pour la distribution hebdomadaire de légumes
- Ferme Laugel pour la distribution hebdomadaire de fruits et de jus
- Daniel Hoeltzel pour la distribution hebdomadaire de pains
- Brasserie La Narcose pour la distribution mensuelle de bières

Le chèque est à libeller à l'ordre d'« AMAP Strasbourg Vosges ».

Fait à Strasbourg, le :

Signature de l'adhérent :

PRODUCTEUR DE LÉGUMES ET OEUFS

ROESCH André – EARL Les Jardins de Breitenheim

11 ferme de Breitenheim – 67000 MUSSIG – 03 88 85 38 12

andre.roesch159@orange.fr

**Abonnement 1 an - 2018-2019 / 50 distributions
du 01/05/2018 au 30/04/2019**

NOM et Prénom de l'adhérent :

Adresse : **Ville :**

Tél. fixe : **Tél. portable :**

Mail : @

<u>ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR</u>	<u>ENGAGEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT</u>
<p><i>Je m'engage à :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Produire des légumes et fruits selon des modes de production écologiques en préservant la biodiversité sans avoir recours à des intrants chimiques et à respecter la Charte des AMAP.• Partager équitablement mes récoltes.• Informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.• Accueillir les groupes de consommateurs pour les visites.	<p>Je m'engage pour une saison de 50 distributions à chercher mes légumes ou à les faire retirer par un tiers et suis informé que les paniers non retirés seront offerts à un organisme social. J'adhère au principe de l'AMAP (voir charte de l'AMAP).</p> <p>Je suis conscient de partager les risques (intempéries, ravageurs et maladies) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.</p> <p>Je participe au bon déroulement de la distribution en assurant une permanence dans la mesure de mes possibilités selon le règlement intérieur de l'AMAP Strasbourg Vosges.</p> <p>Je suis informé de la possibilité de participer aux décisions de l'AMAP par le biais de l'Assemblée Générale.</p>

LE PANIER :

L'adhérent choisit entre les 2 propositions de panier :

Petit Panier pour une petite famille : montant 15,00€ / semaine

Grand Panier pour une famille : montant 24,00€ / semaine

Cochez la case de votre choix, chèque à mettre à l'ordre de EARL Les Jardins de Breitenheim.

<input type="checkbox"/> 50 distributions : Petit panier	1 chèque de 750 €	2 chèques de 375 €	6 chèques de 125 €	12 chèques de 62.5 €
<input type="checkbox"/> 50 distributions : Grand panier	2 chèques de 600 €	4 chèques de 300 €	6 chèques de 200 €	12 chèques de 100 €

Fait à, le/...../2018

Le producteur : André Roesch

L'adhérent :



CONTRAT D'ENGAGEMENT A L'ASSOCIATION

AMAP de Strasbourg Vosges

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Producteur de fruits et jus :

Stéphane LAUGEL - 24 rue Léon Blum - 67310 WESTHOFFEN

Port : 06.71.70.93.88 - Email : biosteph@orange.fr

SAISON 2018/2019 - 52 distributions

(1^{er} panier le jeudi 3 mai 2018 et dernier panier le jeudi 25 avril 2019)

J'adhère à l'AMAP Strasbourg Vosges pour un grand panier
ou un petit panier

NOM et prénom de l'adhérent :

Adresse :

Port 1 : **Port 2 :**

Email1 : @

Email2 : @

(Merci d'écrire lisiblement, voire en majuscules)

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

L'exploitation est certifiée conforme au mode de production biologique par ECOCERT SAS.

Je m'engage à :

- Produire des fruits selon des modes de production sans avoir recours à des intrants chimiques en accord avec le Charte des AMAP.
- Partager équitablement toutes mes récoltes fruitières.
- Informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des évènements liés à la production.
- Accueillir les groupes de consommateurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT :

- J'adhère aux principes de l'AMAP et serais informé de l'évolution de la production par la lettre envoyée par mail à chaque distribution.
- Je m'engage pour une saison à chercher mes fruits ou à les faire retirer par un tiers, car un panier non cherché sera perdu et redistribué au sein de l'AMAP.
- Je suis conscient de partager les risques (intempéries, ravageurs et maladies) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.
- Je participe au bon déroulement de la distribution en assurant une permanence dans la mesure de mes possibilités.

Cochez la case de votre choix, chèque(s) à mettre à l'ordre de LAUGEL.

<input type="checkbox"/> 52 grands paniers	<input type="checkbox"/> 1 chèque de 624 €	<input type="checkbox"/> 2 chèques de 312 €	<input type="checkbox"/> 4 chèques de 156 €	<input type="checkbox"/> 6 chèques de 104 €
<input type="checkbox"/> 52 petits paniers	<input type="checkbox"/> 1 chèque de 312 €	<input type="checkbox"/> 2 chèques de 156 €	<input type="checkbox"/> 4 chèques de 78 €	<input type="checkbox"/> 6 chèques de 52 €

Fait à Westhoffen le

Le producteur : Stéphane LAUGEL

L'adhérent :

Abonnement 1 an – Saison 2018-2019 du 01/05/2018 au 30/04/2019

PRODUCTEUR DE PAIN

Hélène Faust et Daniel Hoeltzel
Ferme rue des prés 67690 Hatten
Tél. 03 90 55 19 48 - Email : ferme.helenefaust@gmail.com

NOM et Prénom de l'adhérent :
Adresse :
.....
Tél. (fixe/portable) :
Mail (pour recevoir les infos de la ferme) :
Nom de l'émetteur du chèque (si différent) :

LE PRODUCTEUR S'ENGAGE A :

- Produire les céréales selon le mode de production de l'Agriculture Biologique (certification ECOCERT) en accord avec la Charte des AMAP
- Fournir aux abonnés un panier par semaine
- Informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production
- Accueillir les groupes de consommateurs pour les visites

LE CONSOMMATEUR ADHÉRENT S'ENGAGE A :

- Prendre 1 panier pour --- distributions à chercher le panier ou à le faire retirer par un tiers.
- Adhérer au principe de l'AMAP et être tenu au courant régulièrement par une lettre d'information de l'évolution de la production.
- Être conscient de partager les risques (intempéries, ravageurs et maladies) et contribuer ainsi à être solidaire du producteur.
- Participer au bon déroulement de la distribution en aidant peut-être à l'installation des produits dans la mesure des possibilités, à prévenir le producteur en cas d'absence pour une distribution et en aidant éventuellement à des travaux de la ferme, moissons ...

LE PANIER :

L'adhérent choisit entre les 2 propositions de panier :

- Panier 1 : montant 7,20 €/ semaine : un pain de blé et un pain qui alterne (trio, pain au son d'avoine, aux graines et au malt ou autre)
- Panier 2 : montant 12 €/ semaine : un pain de blé, un pain qui alterne et une brioche

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

- Montant total à calculer suivant le panier et la date de démarrage de l'adhésion.
- Le paiement s'effectue en chèques libellés à l'ordre de : **Hélène Faust**

Numéro du chèque	1	2	3	4	5	6
Mois	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Dates distributions	3-17-24-31	7-14-21-28	5-12-19-26	2-9-30	6-13-20-27	4-11-18-25
Nombre de paniers	4	4	4	3	4	4
Montant						
Numéro du chèque	7	8	9	10	11	12
Mois	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Dates distributions	8-15-22-29	6-13-20	3-10-17-24-31	7-24-21-28	7-14-21-28	4-11-18-25
Nombre de paniers	4	3	5	4	4	4
Montant						

Fait à....., le/...../2018

Le producteur :
Hélène Faust

L'adhérent :